

**Procès-verbal du Conseil du Village  
de Pointe-aux-Outardes**



**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLAGE DE POINTE-AUX-OUTARDES**

Le conseil de la municipalité de Pointe-aux-Outardes siège en séance ordinaire, ce lundi 14 décembre 2020, par voie de visioconférence.

Sont présents à cette visioconférence :

Monsieur	Dave Prévèreault,	conseiller
Monsieur	Jean-François Gauthier	conseiller
Monsieur	Julien Normand,	conseiller
Monsieur	Raynald Foster,	conseiller
Monsieur	Pierre Ross,	conseiller

Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement. Tous formant quorum, sous la présence de M. Serge Deschênes, maire.

Assiste également à la séance, par voie de visioconférence : Mme Dania Hovington, directrice générale et secrétaire-trésorière qui agit en tant que secrétaire d'assemblée.

2020-12-249  
7039

**CONSIDÉRANT** le décret numéro 177-2020, du 13 mars 2020, qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours ;

**CONSIDÉRANT** les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence, soit jusqu'au 18 décembre 2020 ;

**CONSIDÉRANT** l'arrêté ministériel numéro 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux ;

**CONSIDÉRANT QUE** selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres ;

**CONSIDÉRANT QU'** il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos. Et, que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à y prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Raynald Foster, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que la présente séance du conseil sera tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence.

**OUVERTURE**

Monsieur le maire déclare la session ouverte à 19 h 34 et vérifie le quorum.



2020-12-250  
7040

## Procès-verbal du Conseil du Village de Pointe-aux-Outardes

### LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Julien Normand, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que le point " Affaires nouvelles " demeure ouvert et que l'ordre du jour soit ainsi accepté.

2020-12-251  
7040

### ADOPTION DU DERNIER PROCÈS-VERBAL

Il est proposé par le conseiller Julien Normand et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'accepter tel quel le procès-verbal de la réunion ordinaire du 9 novembre 2020.

### QUESTIONS DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

Monsieur le maire invite les membres du conseil à poser des questions.

2020-12-252  
7040

### DÉPÔT DES RAPPORTS

#### - Rapports financiers

Dépôt : rapport sur les recettes et les dépenses en date du 30 novembre 2020.

#### - Aqueduc

Secteur Pointe-aux-Outardes : 2 167 m<sup>3</sup>, moyenne : 70 m<sup>3</sup>/jr  
Secteur Les Buissons : 5 733 m<sup>3</sup>, moyenne: 185 m<sup>3</sup>/jr  
Station de recherche : non disponible  
Camping de la Rive : non disponible

#### - Service incendie de Pointe-aux-Outardes

Rapport sur les pratiques et entretiens tenus : 5, 11, 12 et 18 novembre 2020  
Incendies : 6, 13, 20, 21, 25, 26, et 28 novembre 2020  
Premiers répondants : aucune  
Formation des pompiers : aucune  
Rencontre : aucune

#### - M.R.C. de Manicouagan

Procès-verbaux : 21 octobre 2020

Il est proposé par le conseiller Jean-François Gauthier, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'accepter le dépôt de ces rapports.

2020-12-253  
7040

### CORRESPONDANCE

#### Reçue :

\* M. Simon Lemay, chef d'équipe de l'aide financière aux municipalités, ministère de la Sécurité publique -20-11-02- envoi du paiement final et fermeture du dossier concernant le Programme d'aide financière spécifique relatif aux sinistres survenus du 5 au 7 décembre 2010. Le montant total de l'aide financière est de 1 941 366 \$, et la part de la municipalité est de 170 646 \$.

\* Mme Claudine Lachance, responsable de l'agenda et adjointe de la ministre, Cabinet de la ministre du Tourisme -20-11-03- accusé réception de la résolution concernant l'atteinte aux pouvoirs de zonage des municipalités et à la capacité des citoyens de se prononcer sur la réglementation de leur milieu de vie.

\* M. Martin Tremblay, chef du Centre de services de Baie-Comeau et Bergeronnes, Ministère des Transports -20-11-20- renseignements concernant une entente entre les municipalités et le ministère des Transports pour une collaboration lors de la fermeture des routes lorsque les conditions climatiques l'exigent.

**Procès-verbal du Conseil du Village  
de Pointe-aux-Outardes**



\* M. Richard Leclerc, directeur régional, Services Québec de la Côte-Nord -20-12-01- information, dès le 7 décembre 2020, la région de la Côte-Nord comptera trois bureaux de Services Québec de plus. Les centres locaux d'emploi de Baie-Comeau, de Forestville et de Sept-Îles arboreront l'enseigne de Services Québec.

**Expédiée :**

\* Mme Kim Champagne, directrice générale, FNX-INNOV inc. -20-11-11- envoi de la résolution numéro 2020-11-237 selon laquelle le conseil municipal mandate FNX-INNOV afin de procéder à une étude préliminaire dans le cadre du projet d'agrandissement de la station de pompage du secteur de Pointe-aux-Outardes, au coût de 21 971,72 \$, taxes incluses.

\* M. Rick Tanguay, directeur général, municipalité de Chute-aux-Outardes -20-11-11- envoi de la résolution numéro 2020-11-238 selon laquelle le conseil municipal délègue sa compétence dans le domaine de la protection contre l'incendie à la Municipalité de Chute-aux-Outardes.

\* Mme Marie-France Imbeault, directrice générale, municipalité de Ragueneau -20-11-11- envoi de la résolution numéro 2020-11-238 selon laquelle le conseil municipal délègue sa compétence dans le domaine de la protection contre l'incendie à la Municipalité de Chute-aux-Outardes.

\* M. Jean-Yves Bouchard, urbaniste -20-11-11- envoi de la résolution numéro 2020-11-240 selon laquelle le conseil municipal accepte l'offre d'assistance professionnelle concernant les modifications à la réglementation d'urbanisme de Jean-Yves Bouchard, urbaniste.

Il est proposé par le conseiller Dave Prévèreault et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'accepter le dépôt de cette correspondance.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Étant donné les mesures exceptionnelles de distanciation sociale dues à la pandémie de COVID-19, la réunion se déroule à huis clos. Nous n'avons reçu aucune question par courriel.

**PRÉSENTATION DES COMPTES POUR PAIEMENT**

Il est proposé par le Dave Prévèreault, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'accepter pour paiement les comptes apparaissant sur la liste numéro 2020-12-14, ainsi que les transferts budgétaires suivants :

**LISTE DES TRANSFERTS POUR DÉCEMBRE 2020**

**Transferts:**

02 13000 454	Formation et perfectionnement	+	100 \$
02 13000 494	Cotisations, abonnements	+	100 \$
02 13000 514	Location, ent. Équipement bureau	+	50 \$
02 13000 527	Ent. Et rép. Équipement ADM	+	2 050 \$
02 15000 951	Quote-part MRC Évaluation	+	1 350 \$
02 19000 522	Ent. Et rép. – Édifice munic.	+	3 900 \$
02 19000 940	Mauvaises créances	+	7 350 \$
02 22000 310	Frais de déplacement	+	900 \$
02 22000 331	Téléphonie	+	400 \$
02 22000 339	Syst. Télécom – Incendie	+	50 \$
02 22000 499	Serv. Professionnels – Entraide	+	13 000 \$
02 22000 522	Entretien bâtiment	+	4 100 \$
02 22000 670	Fourn. Bureau	+	200 \$
02 22000 951	Quote-part MRC	+	3 250 \$
02 22000 952	Quote-Part directeur incendie	+	4 800 \$



## Procès-verbal du Conseil du Village de Pointe-aux-Outardes

02 29500 451	Services de fourrière	+	100 \$
02 32000 522	Entretien garage et entrepôt	+	2 150 \$
02 32000 525	Ent. Et rép. – Véhicules-voirie	+	1 500 \$
02 32000 526	Ent. Et rép. – Machinerie outillage	+	1 500 \$
02 41200 141	Salaire régulier – Pur. Eau	+	3 000 \$
02 41200 200	Charges sociales – Employeur	+	750 \$
02 41200 411	Analyses de l'eau	+	200 \$
02 41200 419	Service techniques – Pur. Eau	+	3 000 \$
02 41200 522	Ent. Et rép. – Usine	+	4 500 \$
02 41200 526	Ent. Et rép. – Machinerie Pur.	+	4 500 \$
02 41200 635	Produits chimiques	+	200 \$
02 41300 141	Salaire régulier – Dist. Eau	+	500 \$
02 41300 200	Charges sociales – Employeur	+	150 \$
02 41500 141	Salaire régulier	+	150 \$
02 41500 200	Charges sociales – Employeur	+	50 \$
02 61000 141	Inspecteur en bâtiment	+	500 \$
02 61000 200	Charges sociales – Employeur	+	100 \$
02 61000 310	Frais de déplacement	+	3 900 \$
02 70000 200	Charges sociales – Employeur	+	850 \$
02 70120 141	Salaire régulier – C.L.	+	3 200 \$
02 70120 200	Charges sociales – Employeur	+	800 \$
02 70120 331	Téléphonie – C.L.	+	150 \$
02 70120 335	Internet – C.L.	+	1 800 \$
02 70120 522	Ent. Et rép. Bâtiment	+	15 000 \$
02 70150 521	Ent. Et rép. – Parc et T-J.	+	200 \$
02 70190 959	Subv. Organismes loisirs et culture	+	800 \$
		<b>+</b>	<b>91 150 \$</b>
02 11000 131	Rémunération des élus	-	150 \$
02 11000 133	Allocation de dépenses – élus	-	75 \$
02 11000 200	Charges sociales – Employeur	-	100 \$
02 11000 310	Frais de déplacement	-	450 \$
02 11000 454	Formation et perfectionnement	-	1 000 \$
02 11000 493	Réception	-	3 650 \$
02 11000 610	Aliments – Élus	-	400 \$
02 13000 141	Salaire régulier – Adm.	-	2 500 \$
02 13000 200	Charges sociales – Employeur	-	800 \$
02 13000 321	Frais de poste	-	150 \$
02 13000 331	Téléphonie	-	250 \$
02 13000 610	Aliments – ADM	-	100 \$
02 13000 670	Fourn. Bureau	-	200 \$
02 13000 681	Électricité – Adm	-	850 \$
02 19000 141	Salaire régulier - Concierge	-	2 850 \$
02 19000 341	Avis publics	-	700 \$
02 19000 412	Services juridiques	-	3 500 \$
02 19000 681	Électricité – Édif.munic.	-	450 \$
02 19000 970	Dons et subvention – OSBL	-	2 000 \$
02 22000 141	Salaire régulier – Incendie	-	4 000 \$
02 22000 143	Allocation pompiers	-	4 000 \$
02 22000 200	Charges sociales – Employeur	-	1 300 \$
02 22000 322	Frais messagerie	-	200 \$
02 22000 340	Publicité et information	-	300 \$
02 22000 414	Technicien informatique	-	400 \$
02 22000 442	Serv. Techniques	-	150 \$
02 22000 454	Formation et perfectionnement	-	11 300 \$
02 22000 521	Ent. Et rép. Borne fontaine	-	450 \$
02 22000 526	Entretien équipement	-	250 \$
02 22000 610	Aliment-boisson-intervention	-	300 \$

**Procès-verbal du Conseil du Village  
de Pointe-aux-Outardes**



02 22000 641	Articles de quincaillerie	-	350 \$
02 22000 650	Vêtements, chaussures et acc.	-	1 500 \$
02 22000 681	Électricité caserne	-	850 \$
02 23000 310	Frais de dépl. – P.C.M.	-	350 \$
02 23000 454	Services de formation	-	200 \$
02 23000 610	Pratiques, aliments – P.C.M.	-	200 \$
02 32000 141	Salaire régulier – Voirie	-	2 900 \$
02 32000 200	Charges sociales – Employeur	-	725 \$
02 32000 344	Films et photographie – Voirie	-	100 \$
02 32000 454	Formation et perfectionnement – Voirie	-	500 \$
02 32000 455	Immatriculation – Voirie	-	300 \$
02 32000 625	Achat d'asphalte	-	1 000 \$
02 32000 650	Vêtements et chaussures	-	300 \$
02 34000 419	Services techniques	-	2 000 \$
02 34000 521	Entretien – Éclairage public	-	500 \$
02 34000 649	Pièces et accessoires – Éclairage pub.	-	1 000 \$
02 34000 681	Électricité – Éclairage public	-	500 \$
02 35500 649	Plaques de rues, signalisation	-	550 \$
02 41200 631	Huile/diesel - Génératrices	-	500 \$
02 41300 419	Services techniques – Conduites	-	500 \$
02 41300 516	Location machinerie	-	5 000 \$
02 41300 521	Entretien infrastructures – Réseau	-	2 500 \$
02 41300 642	Matériaux	-	500 \$
02 41300 681	Électricité et chauffage	-	2 000 \$
02 41500 419	Serv. Techniques – Vidanges fosses	-	2 500 \$
02 41500 681	Électricité – fosse rue David	-	200 \$
02 45110 141	Salaire régulier – Collectes	-	400 \$
02 45110 200	Charges sociales – Employeur	-	100 \$
02 61000 341	Avis publics	-	2 500 \$
02 70000 141	Salaire régulier – Superviseure	-	2 650 \$
02 70000 310	Frais dépl. Du personnel	-	300 \$
02 70120 526	Entretien disco	-	750 \$
02 70120 643	Outillage	-	400 \$
02 7012 660	Matériel conciergerie	-	500 \$
02 70120 681	Électricité et chauffage	-	500 \$
02 70130 141	Salaire régulier – Patinoire	-	700 \$
02 70130 200	Charges sociales – Employeur	-	350 \$
02 70130 454	Service de formation	-	250 \$
02 70130 681	Électricité – Patinoire	-	1 500 \$
02 70150 141	Salaire régulier – Terrain de jeux	-	8 000 \$
02 70150 200	Charges sociales – Employeur	-	1 200 \$
02 70190 631	Essence – VTT ski de fond.	-	250 \$
02 70230 200	Charges sociales – Employeur	-	100 \$
02 99000 892	Frais de banque	-	350 \$
			<b>91 150 \$</b>

**ENGAGEMENT DE CRÉDIT**

Aucun



**Procès-verbal du Conseil du Village  
de Pointe-aux-Outardes**

**PRÉSENTATION DES RÈGLEMENTS**

2020-12-255  
7044

**ADOPTION DU RÈGLEMENT #356-20 MODIFIANT LE RÈGLEMENT  
#329-16 CONCERNANT LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**

**CONSIDÉRANT QUE** des conteneurs appartenant à la municipalité régionale de comté (MRC) de Manicouagan sont présents sur le territoire de la municipalité ;

**CONSIDÉRANT QU'** il y a lieu d'autoriser la MRC de Manicouagan à émettre des constats d'infraction et à entreprendre des poursuites pénales relativement à leurs installations présentes sur le territoire de la municipalité ;

**CONSIDÉRANT QU'** il y a lieu de revoir le montant des amendes prévues ;

**CONSIDÉRANT QU'** un avis de motion du présent règlement a été donné lors d'une séance publique du conseil municipal tenue le 9 novembre 2020 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance.

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller Julien Normand et résolu à l'unanimité des conseillers présents que, le conseil municipal décrète ce qui suit :

**ARTICLE 1**

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

**ARTICLE 2**

L'article 35.1 suivant est ajouté sous la Section V – Interdictions :

**« ARTICLE 35.1 MATIÈRES RÉSIDUELLES EXCLUSES**

Il est interdit à toute personne de déposer ou d'entreposer l'une ou l'autre des matières suivantes dans un bac roulant ou un conteneur :

- Les matières résiduelles industrielles ;
- Les matières résiduelles dangereuses ;
- Les déchets biomédicaux, comme définis dans le *Règlement sur les déchets biomédicaux* (chapitre Q-4, r.12) ;
- Les carcasses animales ;
- Les matières résiduelles provenant d'activités agricoles ;
- Les sols contaminés et résidus d'amiante ;
- Les matières résiduelles liquides et les boues ;
- Les résidus de construction, de rénovation et de démolition ;
- Les arbres et les souches ;
- Les produits électroniques ;
- Les pièces automobiles ;
- Les encombrants ;
- Les pneus usagés ou hors d'usage. »

**ARTICLE 3**

L'article 43 intitulé « Bris d'un contenant » est modifié à la dernière phrase en remplaçant le mot « ou » par une virgule devant « la Municipalité » et en ajoutant à la fin « ou la MRC de Manicouagan ».

**ARTICLE 4**

L'article 44 intitulé « Fouille de bac roulant ou de conteneur » est modifié à la première phrase en remplaçant le mot « ou par » par une virgule

**Procès-verbal du Conseil du Village  
de Pointe-aux-Outardes**



devant « la Municipalité » et en ajoutant après « la Municipalité » les mots « ou par la MRC de Manicouagan ».

**ARTICLE 5**

L'article 47 intitulé « Droit de visite » est modifié en ajoutant le paragraphe suivant :

« Tout officier et employé de la MRC est autorisé à visiter et examiner, entre 7 h 00 et 21 h 00, tout site où sont situés les conteneurs de la MRC sur le territoire de la municipalité, pour constater si le présent règlement est exécuté et respecté. »

**ARTICLE 6**

L'article 49 intitulé « Amendes » est modifié comme suit :

- En ajoutant au paragraphe 49.1 les articles 35, 35.1, 36, 38, 39, 40, 41, 42, 43 et 44 ;
- En remplaçant à la dernière phrase du paragraphe 49.1, le 1 000 \$ par « 300 \$ » et le 2 000 \$ pour toute récidive par « 600 \$ » ;
- En ajoutant au paragraphe 49.2 les articles « 35, 35.1, 36, 38, 39, 40, 41, 42, 43 et 44 »;
- En remplaçant, à la dernière phrase du paragraphe 49.2, le 2 000 \$ par « 600 \$ » et le 4 000 \$ pour toute récidive par « 1 200 \$ ».

**ARTICLE 7**

L'article 50 intitulé « Poursuite pénale » est modifié en ajoutant le paragraphe suivant :

« 3. L'inspecteur en bâtiment et en environnement de la MRC de Manicouagan et toute autre personne désignée par résolution du conseil de la MRC à émettre des constats d'infraction et à entreprendre toute poursuite pénale contre toute personne qui contrevient aux articles 14, 21, 26, 28, 35, 35.1, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43 et 44 relativement aux installations de la MRC situées sur le territoire de la municipalité. »

**ARTICLE 8**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

2020-12-256  
7045

**AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT  
#359-20 MODIFIANT LE RÈGLEMENT #307-11 AFIN D'AUGMENTER LA  
DÉPENSE POUR UN MONTANT ADDITIONNEL DE 9 364 433 \$ ET UN  
EMPRUNT RÉDUIT DE 184 228 \$ POUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX  
DE PROTECTION DU LITTORAL DANS LA MUNICIPALITÉ DE POINTE-  
AUX-OUTARDES**

Le conseiller Raynald Foster donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le règlement 359-20 modifiant le règlement 307-11 afin d'augmenter la dépense pour un montant additionnel de 9 364 433 \$ et un emprunt réduit de 184 228 \$ pour la réalisation de travaux de protection du littoral dans la municipalité de Pointe-aux-Outardes. Il est également résolu qu'il y ait dispense de lecture lors de son adoption.

Un projet de ce règlement est présenté séance tenante.

**PRÉSENTATION DES RÉSOLUTIONS**

2020-12-257  
7045

**CALENDRIER 2021 – SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL**

**CONSIDÉRANT QUÉ** selon l'article 148 du Code municipal, la municipalité locale doit établir, par résolution,



## Procès-verbal du Conseil du Village de Pointe-aux-Outardes

avant le 31 décembre 2020, le calendrier des séances ordinaires pour l'année civile 2021.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Jean-François Gauthier, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'accepter le calendrier des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année civile 2021 :

Lundi	18 janvier 2021	19 h 30
Lundi	8 février 2021	19 h 30
Lundi	8 mars 2021	19 h 30
Lundi	12 avril 2021	19 h 30
Lundi	10 mai 2021	19 h 30
Lundi	14 juin 2021	19 h 30
Lundi	5 juillet 2021	19 h 30
Lundi	9 août 2021	19 h 30
Lundi	13 septembre 2021	19 h 30
Lundi	4 octobre 2021	19 h 30
Lundi	15 novembre 2021	19 h 30
Lundi	13 décembre 2021	19 h 30

2020-12-258  
7046

### DÉPÔT – REGISTRE DES DÉCLARATIONS DES ÉLUS

**CONSIDÉRANT QUE** selon l'article 5.3.5 du Règlement numéro 338-18 décrétant un code d'éthique et de déontologie pour les élus de la municipalité de Pointe-aux-Outardes, un membre du conseil doit déclarer tout don, toute marque d'hospitalité ou tout autre avantage reçu et qui n'est pas de nature purement privé, lorsque sa valeur excède 200 \$.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Pierre Ross, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'accepter pour dépôt le registre des déclarations des élus de décembre 2019 à novembre 2020.

2020-12-259  
7046

### FIXER LA DATE – DÉPÔT DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2021

Il est proposé par le conseiller Raynald Foster, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, de fixer au mercredi 16 décembre 2020, à 19 h 00, une session spéciale pour l'adoption des prévisions budgétaires 2021 et du plan triennal des immobilisations 2021, 2022 et 2023.

2020-12-260  
7046

### MANDAT FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS – AGRANDISSEMENT STATION DE POMPAGE SECTEUR POINTE-AUX- OUTARDES

**CONSIDÉRANT** l'entente relative à la fourniture du personnel technique de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité désire qu'une étude de projet soit réalisée pour l'agrandissement de la station de pompage du secteur de Pointe-aux-Outardes dû à un manque d'espace et d'entreposage ;

**CONSIDÉRANT QUE** la FQM pourra accomplir la partie architecture pour les plans et devis de construction de l'option qui sera retenue, ainsi que le service de gestion et de suivi de chantier pour ce projet ;

**CONSIDÉRANT QUE** la FQM accompagnera et conseillera la municipalité dans ce projet.



**Procès-verbal du Conseil du Village  
de Pointe-aux-Outardes**



**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Pierre Ross, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, de mandater la Fédération québécoise des municipalités à :

- Effectuer la partie architecture pour l'étude du projet d'agrandissement de la station de pompage du secteur de Pointe-aux-Outardes ;
- Réaliser l'architecture pour les plans et devis de construction de l'option qui sera retenue à la suite de l'étude préliminaire ;
- Assurer la gestion et le suivi de chantier ;
- Accompagner et conseiller la municipalité dans ce projet.

Selon les tarifs prévus à l'entente relative à la fourniture du personnel technique.

2020-12-261  
7047

**NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT – COMITÉ INTERMUNICIPAL DU SERVICE INCENDIE**

**CONSIDÉRANT** l'entente intermunicipale de délégation de compétence en matière de service incendie signée avec la municipalité de Chute-aux-Outardes (résolution # 2020-11-238) ;

**CONSIDÉRANT QUE** dans ladite entente la création d'un comité intermunicipal du service incendie formé d'un élu et des directeurs généraux des municipalités de Chute-aux-Outardes, Ragueneau et Pointe-aux-Outardes, ainsi que du directeur du service incendie est prévue.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Jean-François, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que M. Serge Deschênes, maire, soit nommé pour siéger au comité intermunicipal du service incendie.

2020-12-262  
7047

**PROTOCOLE D'ENTENTE MRC DE MANICOUAGAN – CONTENEURS SUR LE TERRITOIRE DE POINTE-AUX-OUTARDES**

**CONSIDÉRANT QUE** des conteneurs appartenant à la MRC de Manicouagan sont présents sur le territoire de la municipalité de Pointe-aux-Outardes ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité permet à la MRC, par son Règlement #329-16 concernant la gestion des matières résiduelles d'émettre des constats d'infraction et d'entreprendre des poursuites pénales relativement à ses installations présentes sur son territoire ;

**CONSIDÉRANT QUE** le protocole vise à établir le partage des montants perçus lors de l'émission de constats d'infraction par la MRC sur le territoire de la Municipalité en lien avec le Règlement #329-16 ;

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil municipal de la Municipalité de Pointe-aux-Outardes a pris connaissance du protocole d'entente avec la MRC de Manicouagan et, qu'il s'en déclare satisfait.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Dave Prévèreault, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** la Municipalité de Pointe-aux-Outardes permet à la MRC de Manicouagan, par son Règlement #329-16 d'émettre des constats d'infraction et d'entreprendre des poursuites pénales relativement à ses installation présentes sur son territoire ;



## Procès-verbal du Conseil du Village de Pointe-aux-Outardes

**QUE** la Municipalité de Pointe-aux-Outardes approuve et autorise la signature du protocole d'entente avec la MRC de Manicouagan, concernant les installations présentes sur son territoire selon les conditions qui y sont prévus ;

**QUE** la Municipalité de Pointe-aux-Outardes autorise le maire, M. Serge Deschênes, et la directrice-générale, Mme Dania Hovington, à signer, pour et au nom de la Municipalité, le protocole d'entente.

2020-12-263  
7048

### POLITIQUE DE LOISIRS ET DE CULTURE ET PLAN D'ACTION

**CONSIDÉRANT QU'** en se dotant d'une politique de loisirs et de culture, la municipalité de Pointe-aux-Outardes disposera d'un cadre de référence et d'intervention ;

**CONSIDÉRANT** toutes les décisions et projets du conseil municipal concernant les loisirs et la culture à Pointe-aux-Outardes ;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Pointe-aux-Outardes favorise la concertation afin de répondre aux besoins de sa population ;

**CONSIDÉRANT** les démarches prises par le comité de loisirs et culture dans la préparation de la politique et de son plan d'action 2021-2023.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Julien Normand, et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter la politique de loisirs et de culture et son plan d'action 2021-2023 proposé par le comité.

2020-12-264  
7048

### ACHATS – SERVICE INCENDIE

**CONSIDÉRANT QU'** il y a des achats à réaliser pour le service incendie avant la fin de l'année 2020.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Pierre Ross, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser les dépenses suivantes :

Installation du radio dans le nouveau camion-citerne	VIP Télécom	450 \$
Achat de trois (3) pagettes	VIP Télécom	675 \$
Peinture pour la caserne	Galerie du Tapis	1 832,21 \$
Poignée de porte pour la caserne	Rona	900 \$
Laveuse pour les équipements	Rona	850 \$
Installation de la laveuse	Plomberie	600 \$
Imprimante pour la caserne	Bureau en gros	250 \$

Pour un total de 5 508 \$, plus taxes.

2020-12-265  
7048

### LIVRAISON CAMION-CITERNE – SERVICE INCENDIE

**CONSIDÉRANT QUE** le camion-citerne va être livrable le 17 décembre 2020 par Maxi-Métal inc. ;

**CONSIDÉRANT QUE** le directeur incendie accompagné d'un pompier vont aller chercher le camion-citerne chez Maxi-Métal inc. les 16 et 17 décembre 2020 ;

**CONSIDÉRANT QUE** le paiement du camion doit être fait lorsque la Municipalité en prendra possession.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Raynald Foster, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, de faire un chèque pour le paiement

**Procès-verbal du Conseil du Village  
de Pointe-aux-Outardes**



total du camion-citerne pour le service incendie auprès de Maxi Métal inc. au montant négocié de 311 807,60 \$, incluant les taxes.

Il est également résolu que le montant pour l'acquisition du camion-citerne ne sera pas réglé avec le règlement d'emprunt # 353-19 au montant de 283 466 \$, car le camion-citerne sera cédé à la Municipalité de Chute-aux-Outardes avec compensation selon l'entente signée. Donc, le montant sera pris dans le surplus accumulé, ou par un emprunt temporaire au besoin, pendant l'attente du versement de la Municipalité de Chute-aux-Outardes.

2020-12-266  
7049

**AMÉLIORATIONS SOUS-SOL – ÉDIFICE SERGE-BOUCHARD**

**CONSIDÉRANT QUE** la peinture de la salle communautaire et de certains locaux situés au sous-sol de l'édifice Serge-Bouchard (471, chemin Principal) doit être réalisée;

**CONSIDÉRANT QUE** le recouvrement de plancher de la salle communautaire et des locaux situés au sous-sol de l'édifice Serge-Bouchard (471, chemin Principal) doit être remplacé puisqu'il est très usé.

**CONSIDÉRANT** les soumissions reçues de Galerie du Tapis D'Astous & Frères inc.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Pierre Ross, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser les dépenses suivantes :

- Fournitures de la peinture pour la salle communautaire et certains locaux situés au sous-sol de l'édifice Serge-Bouchard (471, chemin Principal), au coût de 809,03 \$, plus les taxes.
- Fournitures de planchettes murales pour installer sur un mur dans la salle communautaire, au coût de 1 065,20 \$, plus les taxes.
- Fournitures et installation du recouvrement de plancher (inclus enlever l'ancien recouvrement de plancher) pour la salle communautaire et les locaux situés au sous-sol de l'édifice Serge-Bouchard (471, chemin Principal), au coût de 13 845,00 \$, plus les taxes.

Pour un total de 15 719,23 \$, plus les taxes, chez Galerie du Tapis D'Astous et Frères inc.

Le coût des travaux sera pris dans le surplus de l'année 2020 (revenus supplémentaires).

2020-12-267  
7049

**AMÉLIORATIONS RÉSEAU INTERNET ET ANTENNE – BUREAU MUNICIPAL**

**CONSIDÉRANT QUE** le câblage du réseau internet et de l'antenne doivent être déplacés et/ou identifiés afin d'être plus facilement accessible lors de problème de réseau ou de réception internet ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'installation d'un commutateur privé derrière celui de Télus, permettrait à la Municipalité de contrôler l'ensemble de ses équipements et liens, tout en étant branché à l'internet avec Télus ;

**CONSIDÉRANT** la soumission reçue de VIP Télécom pour les fournitures et réaliser les travaux.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Dave Prévèreault, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'accepter la soumission de VIP



## Procès-verbal du Conseil du Village de Pointe-aux-Outardes

Télécom pour réaliser les travaux suivants :

- Déplacement du câble de l'antenne ;
- Ménage du câblage et identification ;
- Fourniture d'un commutateur 24 ports/GBPS ;
- Fourniture d'un point d'accès ;
- Fourniture d'un rack ;
- Programmation du matériel.

Pour un total de 2 503,68 \$, plus taxes.

2020-12-268  
7050

### ENGAGEMENT - SURVEILLANTS CENTRE DES LOISIRS

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité désire engager du personnel afin d'assurer la surveillance auprès des jeunes et des adultes pendant les heures d'ouverture du Centre des loisirs de Pointe-aux-Outardes durant la saison hivernale ;

**CONSIDÉRANT QUE** M. Aurèle Imbeault et Tommy Imbeault sont intéressés par cet emploi.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Julien Normand, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'engager M. Aurèle Imbeault et Tommy Imbeault, pour la période d'ouverture du Centre des loisirs en décembre 2020 pour la location de ski de fond et pour la patinoire de janvier à la mi-mars 2021 (selon les humeurs de Dame Nature), comme surveillants des loisirs pour un maximum de 40 heures/semaine, au taux horaire selon la convention collective.

2020-12-269  
7050

### FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL – PÉRIODE DES FÊTES

Il est proposé par le conseiller Raynald Foster, et résolu à l'unanimité, de fermer le bureau municipal durant la période des Fêtes, soit du 22 décembre 2020 au 4 janvier 2021 inclusivement.

### AFFAIRES NOUVELLES

2020-12-270  
7050

### MANDAT SERVICES PROFESSIONNELS – SONDAGES POUR CAPACITÉ BANC D'EMPRUNT SITE #28

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Pointe-aux-Outardes doit procéder à des sondages afin de vérifier la capacité du banc d'emprunt situé au site #28 pour le projet de recharge de plage à Pointe-aux-Outardes ;

**CONSIDÉRANT** l'offre de services reçu de Englobe.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Pierre Ross, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que la municipalité de Pointe-aux-Outardes mandate la firme Englobe pour procéder à quinze (15) sondages afin de vérifier la capacité du banc d'emprunt situé au site #28 pour le projet de recharge de plage à Pointe-aux-Outardes, et ce, au coût de 21 736 \$, plus les taxes.

### FERMETURE DES AFFAIRES NOUVELLES

### PÉRIODE DE QUESTIONS

Étant donné les mesures exceptionnelles de distanciation sociale dues à la pandémie de COVID-19, la réunion se déroule à huis clos. Nous n'avons reçu aucune question par courriel.

Procès-verbal du Conseil du Village  
de Pointe-aux-Outardes



2020-12-271  
7051

FERMETURE DE LA SESSION

Il est proposé par le conseiller Raynald Foster, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que la présente session soit et est levée, il est 20 h 25

  
MAIRE

  
DIRECTRICE GÉNÉRALE  
SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

*Je, Serge Deschênes, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*

  
MAIRE